



BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR
de tuyaux thermoplastiques et accessoires, TRA BB 601, à l'entreprise

Collinet Assainissement - Collinet-Waterzuivering

Parc Industriel des Hauts Sarts, 2ème avenue 24, BE - 4040 Herstal

pour la production de

Regards et boîtes d'inspection et de branchement en MDPE (DN400-1200) dans les zones de circulation et dans les réseaux enterrés profondément jusqu'à une profondeur maximale de 3m du niveau du sol au niveau du radier de la boîte principale

fabriqués dans l'unité de production

Collinet Assainissement - Collinet-Waterzuivering

Parc Industriel des Hauts Sarts, 2ème avenue 24, BE - 4040 Herstal

en conformité avec la

NBN EN 13598-2 : 2020 « Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U), polypropylène (PP) et polyéthylène (PE) - Partie 2 : Spécifications relatives aux regards et aux boîtes d'inspection et de branchement »

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-601-3880-13598-2 PE-3880-18234 | Valable du 2026-01-31 au 2029-01-30

Délivré le 9 mars 2026.


Olivier DELBROUCK
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

Des précisions supplémentaires concernant le domaine d'application du certificat et l'applicabilité des exigences de la norme peuvent être obtenues auprès de l'organisme certifié.

ASBL BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION VZW

HERMESLAAN, 9 BE - 1831 DIEGEM

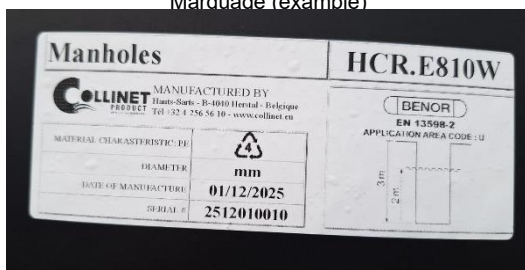
TEL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



021-PROD

Regards et boîtes d'inspection et de branchement en MDPE (DN400-1200) dans les zones de circulation et dans les réseaux enterrés profondément jusqu'à une profondeur maximale de 3m du niveau du sol au niveau du radier de la boîte principale

Diamètre interne	Spécifications techniques
DN 600, 800 , 1000	- profondeur de pose maximale autorisée de 3 m, mesurée depuis le fond de fouille et avec un niveau maximal de la nappe phréatique de 2 m - radier plat ou profilé
	Marquage (exemple)  *U : code de zone d'application pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression à l'extérieur de la structure des bâtiments ;
Le marquage reprend au minimum les informations suivantes : - Fabricant : Collinet - Diamètre nominal : Ødn - Norme : EN 13598-2 - Matière : PE - Profondeur de pose maximale autorisée, mesurée depuis le fond de fouille : 3m - Niveau maximal de la nappe phréatique : 2m - Code de zone d'application : U * - BENOR - Information du fabricant permettant la traçabilité	

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée le 9 mars 2026.


Olivier DELBROUCK
 Directeur Général